

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

**Le jeudi 24 février 2022
De 12h00 à 12h30
Via ZOOM**

Choix et utilisation adaptée des appareils de protection respiratoire et des masques dans les établissements de santé en République démocratique du Congo

Conférencier : Raymond-Michel Yuma Ramazani, maîtrise en santé environnementale et santé au travail (Stage)

Directeur académique : Ludwig Vinches, professeur au DSEST

Responsables de stage : Dr Congo et Dr Mvwala, hôpitaux de Kinshasa, République démocratique du Congo

La disponibilité des masques et des appareils de protection respiratoire (APR) en milieu hospitalier doit être encadrée et suppose une attention particulière des gestionnaires. Réalisé à Kinshasa, ce stage visait à évaluer et à améliorer le programme de sécurité du personnel de santé par une utilisation adéquate de masques et d'APR.

Pour ce faire, un questionnaire et des entretiens individuels ont été réalisés avec 246 médecins, 328 infirmiers et 294 membres du personnel administratif, représentant respectivement 19%, 16% et 15,5% du personnel des cinq hôpitaux choisis. Un taux de réponse de 96% et de 95% a été enregistré, respectivement chez le personnel médical et administratif.

Avant la pandémie de COVID-19, ces hôpitaux utilisaient une moyenne de 0,7 APR/personnel médical/jour et 1,7 masque/jour. Avec la Covid-19, ces chiffres sont passés à 18,2/jour pour les APR et à 6,8/jour pour les masques.

Cette étude a aussi établi que la République Démocratique du Congo n'a pas des normes propres en matière d'APR et de masques et utilise les normes européennes. La réglementation y est insuffisante. Cette situation a comme conséquence une formation inadéquate du personnel de la santé sur l'utilisation des masques de protection et des APR.

Grâce à cette étude, ces hôpitaux peuvent mettre en place des stratégies efficaces dans la mise en œuvre du programme de protection du personnel de santé et arriver à des résultats équilibrés entre la nécessité d'être protégé, la qualité des soins et un coût répercuté supportable par les patients.